



Consignes de sécurité minimales devant être obligatoirement rappelées et respectées lors des battues de grand gibier et renard

- 1** Interdiction de charger son arme avant le signal de début de battue (trompe) et obligation de décharger son arme dès le signal de fin de battue.
- 2** A l'arrivée au poste, il est obligatoire de repérer et de se signaler à ses voisins de poste (les plus proches) et de visualiser la zone de tir sécurisée.
- 3** La bretelle, pour toutes les armes, doit être retirée dès l'arrivée au poste.
- 4** Interdiction de quitter ou de se déplacer de son poste avant le signal de fin de traque (même si un animal est tiré et/ou blessé, sauf directives précises du responsable de chasse).
- 5** Identifier formellement le gibier avant le tir ; ne pas se laisser « aveugler » par l'animal !
- 6** Arme en main, le ou les canons doivent être dirigés vers le sol ou vers le ciel.
- 7** Tirer en respectant un angle de sécurité de 30 degrés vis à vis de ses voisins de poste.
- 8** Il est obligatoire d'effectuer un tir fichant.
- 9** Il est interdit de tirer dans la traque ou sur un animal pénétrant dans la traque (pour certains postes spécifiques, le responsable de la battue pourra autoriser le tir dans la traque).
- 10** Il est interdit à toutes personnes placées à portée d'armes à feu d'une route, de voies et chemins publics ou bâtiments de tirer dans leur direction.